

## Centre du Patrimoine

**Sénat de Nice -  
14 rue Jules Gilly  
(Vieux-Nice)  
06300 Nice  
Tél : +33 (0)4 92 00 41 90**

Ouvert du lundi au jeudi : 9h-13h et 14h-17h  
Vendredi : 9h-13h et 14h-15h45



©Ville de Nice-Emilie Camatte

### Une meilleure connaissance du patrimoine :

#### > Inscrite dans le cadre de la politique culturelle,

cette structure répond à une curiosité croissante en matière de connaissance du patrimoine. L'inventaire et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de la ville de Nice sont les objectifs principaux du service du Patrimoine historique rattaché à la Direction du Patrimoine historique, Archéologie et Archives. Aujourd'hui, le Centre du Patrimoine est le « lieu ressource » donnant les clés de compréhension du patrimoine niçois à l'intention de tous les publics.

#### > Le Centre du Patrimoine est installé dans le Sénat de Nice

##### Une institution emblématique

Le Souverain Sénat du comté de Nice est institué le 8 mars 1614 par lettres patentes du duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier sur le modèle des sénats de Chambéry et de Turin.

Les compétences de cette cour organisée en une chambre unique concernent le droit civil (personnes, choses, propriété) comme le droit pénal :

- droit d'enregistrement et d'entérinement des lois,
- connaissance en dernier appel des affaires jugées en première instance,
- réglementation qui concerne aussi bien la surveillance des cultes, le contrôle des frontières française et monégasque, la police sanitaire que l'inspection des corporations de métiers,
- création du droit au moyen de la jurisprudence de ses décisions qui fait de lui une « sorte de législateur délégué au plan local ».

##### Les nouvelles affectations du bâtiment

Le rattachement du comté de Nice à la France en 1860 marque la fin du Sénat. Désormais, c'est la cour d'appel impériale d'Aix-en-Provence qui est compétente territorialement pour le nouveau département des Alpes-Maritimes. Aussi le bâtiment du Sénat est transformé pour accueillir les services administratifs français du Palais de justice et la prison avant leur installation en 1892 dans l'actuel Palais de justice.

En 1894 le préfet des Alpes-Maritimes, Arsène Henri, vend l'ensemble de l'immeuble à l'Œuvre de la Bouchée de pain et de l'asile de nuit, fondée par Jules Gilly, un négociant et élu niçois.

##### L'histoire du bâtiment

C'est en 1655 que le Sénat déménage au fond de l'actuel cours Saleya, sur son site définitif. Le nouveau palais est construit sur d'anciens locaux de la Gabelle, alors appuyés contre les premiers remparts de la ville. Au rez-de-chaussée l'entrée principale s'agrémente d'une petite loggia dont l'unique colonne supporte deux arcades et les salles d'audiences se situent à l'étage noble au premier niveau du bâtiment.

Jean-André Guibert, l'architecte niçois de la cathédrale Sainte-Réparate fournit en 1701 des plans et devis pour l'extension de l'édifice qui est ainsi doté d'une chapelle particulière, d'un

local d'archives et de cabinets dans une petite aile sud. Au fond du bâtiment s'ouvre la grande salle d'audiences dont on accède à la tribune par un majestueux escalier de huit marches.

Un nouvel agrandissement est réalisé entre 1763 et 1767 sur la base des plans de l'architecte Michaud avec l'élargissement et l'élévation de la salle d'audiences, et le prolongement au sud du palais jusqu'à la chapelle du Saint-Suaire qui fait office d'oratoire pour les sénateurs.

Les différentes affectations données par la suite au bâtiment (palais de justice, accueil de nuit) ont largement modifié sa distribution intérieure. Ainsi, en 1951 de lourds travaux sont effectués par le service des Bâtiments communaux : réfectoire, douches, etc.

### **Aujourd'hui**

La récente attribution de l'édifice au service du Patrimoine historique a déjà permis de lui restituer quelques-uns de ses volumes antérieurs, notamment les pièces basses de l'ancienne gabelle.

Comme le Palais communal, le Sénat est un lieu essentiel de l'histoire de Nice. Ce bâtiment est la mémoire d'une époque où Nice était une des places principales de la Maison de Savoie.

### **Une petite école au service du patrimoine :**

Des classes « Patrimoine » sont ouvertes à l'ensemble des écoles de la Ville de Nice qui seront amenées à s'immerger, le temps d'une journée, dans le cours historique de la ville.

Les élèves profiteront d'une visite in situ de la Ville et de ses monuments. Des ateliers pratiques compléteront ces visites afin de sensibiliser et faire connaître la richesse du patrimoine niçois.

L'objectif premier de cette « petite école du patrimoine » est la sensibilisation des scolaires, majoritairement les classes du primaire, à l'histoire, au patrimoine architectural, naturel et immatériel (savoir-faire, fêtes traditionnelles...) de la ville de Nice.

### **Vos médiateurs :**

#### **Emmanuel Bottagisi**

Tel : 04 92 00 41 93

Mail : emmanuel.bottagisi@ville-nice.fr

#### **Olivier Coluccini**

Tel : 04 92 00 41 92

Mail : olivier.coluccini@ville-nice.fr